



Formation en alternance

Titre solier/solière niveau 4

Gerflor[®]

GERFLOR CONFIRME SON ENGAGEMENT DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Valoriser le métier de solier (poseur de revêtements de sols souples) est l'objectif de Gerflor. En partenariat avec l'ensemble de la profession sous l'égide du RFS (Réseau Formation Solier), nous formons des installateurs qualifiés et garantissons ainsi une prestation de qualité pour nos clients.

En effet, de nombreuses entreprises de pose manifestent un besoin permanent de poseurs de revêtements de sols qualifiés « Soliers ».

Dans cette optique, Gerflor met à disposition son Technocentre : un centre de formation agréé disposant de 750 m² dédiés à la formation comprenant 3 salles de cours, 31 cabines d'application et des formateurs expérimentés, certifiés du titre Solier/Solière Niveau 4.

Ce bâtiment a pour vocation d'offrir les meilleures conditions possibles pour un centre de formation et d'être un laboratoire des bonnes pratiques d'un point de vue technique et environnemental. Les certifications Qualiopi, ISO 9001 et ISO 14001 du site et le programme de recyclage des chutes de pose mis en place avec nos apprenants en sont la preuve.

Gerflor s'engage dans deux domaines :

La formation en alternance avec la définition d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage pour les salariés. Ce contrat d'une durée de 78 semaines dont 52 passées en entreprise de pose et 26 chez Gerflor, permet aux apprenants de suivre une formation qualifiante tout en gardant les avantages de la vie professionnelle. Il est validé par un titre « Solier/Solière de Niveau 4 » et très recherché dans les métiers de finition du Bâtiment.

La formation Continue avec 16 stages de courte durée (1 à 5 jours) suivant des modules pris en charge par les OPCO développés pour les professionnels : acquisition du savoir-faire de la pose des revêtements de sols dans leur environnement en prenant toujours en compte les nouveaux revêtements et nouvelles techniques de pose.

Ces initiatives dans le domaine de la formation témoignent de l'engagement de Gerflor à dépasser son rôle d'industriel, à ne pas se contenter de fabriquer des produits mais à avoir le souci permanent d'apporter des solutions globales à ses marchés et à ses clients.

Bertrand Chammas
PDG du Groupe Gerflor

GERFLOR S'ENGAGE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Un besoin pour toute la France de plus de **300 nouveaux soliers** par an

Un métier d'avenir
avec des possibilités d'évolution

97 % des apprenants sont embauchés par leur entreprise suite à la formation

80% des apprenants se présentent à l'examen après 18 mois de formation

Statistique accessible sur la fiche RNCP :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34700/>

Le **Centre de Formation Gerflor** est un CFA d'entreprise et est référencé :



et certifié :



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

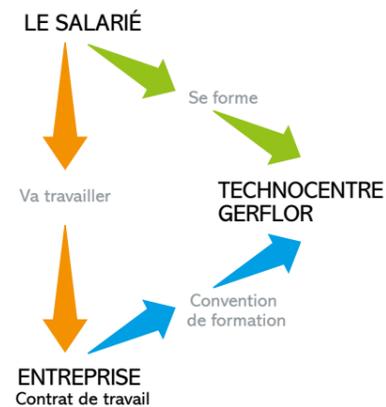
SOMMAIRE

- Conditions générales	P4
- Équivalences et passerelles du titre Solier/Solière Niveau 4	P5
- Financement et rémunération	P5
- Objectifs généraux	P6
- Exemple de planning global d'alternance	P7
- Cadre pédagogique	P8
- Contenus pédagogiques	P9
- Recrutement des candidats	P10
- Mise en place du contrat	P10
- Document de préinscription	P11

CONDITIONS GÉNÉRALES

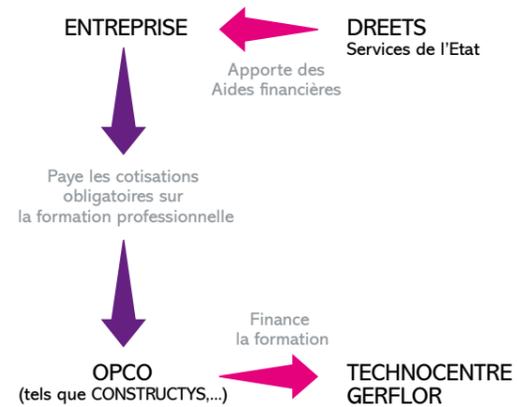
LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION IMPLIQUENT :

3 ACTEURS SUR LA FORMATION



Pour plus d'informations : voir page 10 Recrutement

4 ACTEURS SUR LE FINANCEMENT



ENTREPRISE

Toute entreprise cotisant à l'UNEDIC et dont l'activité principale ou partielle est la pose de revêtement de sols souples.

FINANCEUR

OPCO (Opérateurs des compétences) auprès duquel les entreprises versent leurs obligations de formation. (OPCO de la Construction : Constructys)

TECHNOCENTRE GERFLOR

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 69 01203 69 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et sous le code UAI 0694531A.

Accessible aux personnes en situation de handicap, entretien préalable en cas de besoin.

Réalise la formation en centre et s'occupe du suivi administratif (état de présence au centre, facture...).

DREETS

Vérifie la validité de l'instruction effectuée par l'OPCO, procède à l'enregistrement si l'avis de conformité est positif.



Réalisation de marches intégrales



Incrustations



Système Taradouche

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES DU TITRE SOLIER/SOLIERÈRE NIVEAU 4

Le Titre de Solier(ière) de Niveau 4 n'a pas d'équivalence, c'est le diplôme le plus élevé qui existe dans sa discipline. D'autres diplômes de Niveau 4 proposent de l'initiation aux revêtements de sol mais ne présentent pas toutes les techniques et matériaux enseignés dans le Titre de Solier(ière) de Niveau 4 (par ex. le cas du BP Peintre Applicateur de revêtements). La seule certification de niveau supérieur dans ce domaine est le concours : « Le Meilleur Ouvrier de France ». (Plusieurs diplômés du Titre de Solier(ière) de Niveau 4 l'ont déjà obtenu).

DÉBOUCHÉS

Plus de 97 % des diplômés du Titre de Solier(ière) de Niveau 4 sont embauchés en tant que Solier à l'issue de leur formation. Toutes les tailles d'entreprises sont concernées, des TPEs aux grandes entreprises, en passant par la structure artisanale et les PME. Ces entreprises peuvent être « monoactivité » sol souple, ou comporter deux ou plusieurs activités dans les métiers de la décoration et de la finition du Bâtiment (par exemple la peinture). À la marge en matière d'emploi, les distributeurs, les établissements publics, les services techniques des collectivités locales possèdent également du personnel spécialisé pour les travaux d'entretien et de rénovation des sols. Elles interviennent sur tout type de chantiers de construction neuve ou de rénovation (des établissements recevant du public, à l'hôtellerie, aux logements privés et sociaux, aux bureaux, aux crèches, écoles et universités, en passant par les cuisines collectives, les hôpitaux, salles blanches ou informatiques, maisons de retraite, magasins, etc.).

Ils peuvent évoluer ensuite vers le poste de chef d'équipe, voire de conducteur de travaux.

Pour plus d'informations : www.formation-solier.com et direction@formation-solier.com

PASSERELLES

À ce jour, il n'existe pas de passerelle vers d'autres certifications.

Suite de parcours :

Un Solier, expert dans son domaine, peut souhaiter compléter son expertise par d'autres métiers de la finition et se tourner vers, par ex., les diplômes « Peinture ». Ce cas est cependant peu fréquent dans cet ordre-là ; en effet, le plus souvent c'est un apprenant en métiers de la finition ou en peinture qui complète sa panoplie de compétences par une spécialisation Revêtements de Sol, comme offre le Titre de Solier(ière) de Niveau 4. L'apprenant peut aussi compléter son parcours par le Titre professionnel Conducteur de travaux Aménagement Finitions par exemple. La plupart du temps il entre toutefois directement dans la vie active.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

PRISE EN CHARGE À 100% DU COÛT PÉDAGOGIQUE PAR L'OPCO

La rémunération : en contrat de professionnalisation, la personne recrutée est rémunérée selon les conditions suivantes :

âge	< bac et bac pro	> bac et bac pro
< 21ans	65 % SMIC	75 % SMIC
21-26 ans	80 % SMIC	90 % SMIC
> 26 ans	SMIC minimum	

Pour ce contrat, le budget de cette formation est indépendant du budget formation continue des entreprises.

La rémunération : en contrat d'apprentissage, la personne recrutée est rémunérée selon les conditions suivantes :

Année de contrat	Moins de 18 ans	18 à 20 ans révolus	21 ans et plus
1 ^{ère} année	40 % du Smic	50 % du Smic	55 % du Smic ou du minimum conventionnel si plus favorable
2 ^{ème} année	50 % du Smic	60 % du Smic	65 % du Smic ou du minimum conventionnel si plus favorable
3 ^{ème} année	60 % du Smic	70 % du Smic	80 % du Smic ou du minimum conventionnel si plus favorable

LOGISTIQUE

Les frais liés au transport, à l'hébergement et aux repas font l'objet d'un accord entre le salarié et l'entreprise.

Le centre de formation fournit à l'entreprise et au salarié la liste des moyens de transport et d'hébergement (chambre, hôtel, studio, foyer d'hébergement etc.) Les repas de midi sont organisés par le centre de formation. Le matériel utilisé en formation est fourni par le centre de formation, les apprenants sont responsables de leurs bonnes tenues. Suivant les contrats, les OPCO* participent au coût d'herbergement et de transport.

* Opérateurs de Compétences

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'OBJECTIF DE CETTE FORMATION

L'objectif de cette formation est d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier de solier moquettiste, à savoir maîtriser :

- Les supports et leurs préparations.
- Les revêtements et leurs mises en œuvre.
- Les techniques de pose particulières.
- L'ensemble du savoir-faire lié au métier.

Durant les 18 mois, l'alternance permet d'assurer une formation performante tout en gardant les avantages de la vie professionnelle. La répartition est pour 2/3 du temps en entreprise, soit 52 semaines et 1/3 du temps au centre de formation, soit 26 semaines.

LA FORMATION EST DISPENSÉE AUTOUR DE TROIS BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc 1 (284 heures)

- Conseil et dialogue avec les clients et les autres intervenants
- Organisation de l'intervention
- Traitement et préparation des supports et de la zone d'intervention

Bloc 2 (325 heures)

- Mise en œuvre courante des revêtements de sol PVC en lés collés
- Mise en œuvre courante des revêtements de sol Linoleum en lés (collés)
- Mise en œuvre courante et technique des revêtements de sol textiles en lés, Aiguilleté, Floqué et Tuft (endalles et lés collés)
- Mise en œuvre courante de dalles et lames collées et de tous systèmes libres ou semi-libres
- Mise en œuvre décorative

Bloc 3 (287 heures)

- Mise en œuvre de revêtements PVC en lés et dalles collés avec traitements verticaux
- Mise en œuvre des systèmes douche
- Mise en œuvre des revêtements de sol PVC conducteurs et dissipateurs en lés et dalles
- Mise en œuvre des revêtements Linoleum en lés collés avec traitements verticaux
- Mise en œuvre de marches d'escalier (PVC, Textile, Linoleum)

ÉVALUATIONS

Des évaluations intermédiaires sont pratiquées autour de ces trois blocs.

La formation est validée en cas de réussite aux examens des 3 blocs par :

- Un titre de solier Niveau 4 enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (équivalent d'un BAC PRO sans les cours d'enseignement général). Lorsqu'un candidat valide un ou deux blocs de compétences parmi les trois blocs qui constituent le Titre de Solier/Solière Niveau 4, il conserve le bénéfice des blocs acquis à vie, et peut se représenter à une prochaine session d'examen (sous réserve de modifications substantielles de la certification relatives au métier visé, au niveau de qualification ou d'arrêt de la délivrance de la certification).
- En cas d'échec, il sera remis un certificat de présence à cette formation.



Remise des diplômes



Réalisation d'un apprenant

EXEMPLE DE PLANNING GLOBAL D'ALTERNANCE

Prochain planning de formation sur le site :

<https://www.gerflor.fr/services-pro/formation/les-formations-en-alternance.html>

MOIS	SEMAINE 1	SEMAINE 2	SEMAINE 3	SEMAINE 4
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				

Attention, ce tableau est une simulation d'un planning, il a pour unique but de démontrer un modèle d'alternance entre les périodes en entreprise et au centre de formation. Un nouveau planning est défini pour chaque session. N'hésitez pas à nous le demander.

-  Période en entreprise 2/3 du temps
-  Période au Technocentre 1/3 du temps

RECRUTEMENT DES CANDIDATS

TOUTES LES QUESTIONS SUR LE RECRUTEMENT

Pourquoi intégrer un nouveau salarié ?

Pour faire face à un besoin de main-d'œuvre, augmenter les compétences présentes et préparer l'avenir.

Quels types d'entreprises ?

Toutes les entreprises posant du revêtement de sol souple. Le centre de formation centralise l'offre et la demande des entreprises intéressées par la formation.

Quels recrutements ?

Le recrutement des candidats est réalisé conjointement par l'entreprise et le centre de formation. Nous mettons en place pour chaque session une cellule de recrutement qui gère les relations avec le Service Public pour l'Emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, CIO, école de la 2^{ème} chance etc.). Le TECHNOCENTRE dispose d'un centre de ressources, DVD, affiches, supports de communication accessibles pour les entreprises et le Service Public pour l'Emploi.

Quel déroulement ?

Les candidats sont reçus en entretien. Un premier pour l'informer sur le métier de solier et du déroulement de la formation. Un second entretien individuel permet de mesurer la motivation, de réaliser des tests et de valider la capacité du candidat à suivre la formation.

Prérequis du candidat pour accéder au dispositif de certification par la formation (hors VAE)

- Savoir lire et écrire,
- Test d'aptitude (addition / soustraction / multiplication / division).

Si les candidats n'ont pas les prérequis, leur candidature sera néanmoins étudiée individuellement en fonction de leur profil.

Positionnement des candidats pour orientation sur un parcours de formation

Le candidat sera orienté sur le parcours de formation adéquat en fonction de son niveau, c'est-à-dire en fonction de son expérience, de ses qualifications et des résultats aux tests de positionnement.

Quel candidat pour quelle entreprise ?

Le positionnement du candidat présélectionné tient compte de sa mobilité, de la situation géographique de chacun.

Quelle validation ?

L'entreprise de pose reçoit les candidats en entretien. L'engagement définitif peut se faire à l'issue d'un essai ou d'un stage sur chantier.

MISE EN PLACE DU CONTRAT

À CHAQUE ÉTAPE DU RECRUTEMENT LE TECHNOCENTRE VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES

Il est absolument nécessaire que les entreprises se mettent en relation avec leur OPCO pour la prise en charge financière de leur dossier.

Documents fournis par le centre de formation

- Une convention de formation en 3 exemplaires.
- Un programme complet de la formation.
- Un calendrier d'alternance centre/entreprise.
- Une attestation de positionnement.
- Un plan de la formation en double exemplaires.

Documents à fournir par l'entreprise

- Les coordonnées complètes de l'entreprise ainsi que le nom du responsable du dossier.
- Le curriculum-vitae de l'apprenant ainsi que sa date de naissance.
- Le nom de l'OPCO auprès duquel l'entreprise cotise (CONSTRUCTYS...).

L'entreprise retourne au centre

- Un exemplaire de la convention de formation signé.
- Un plan de formation paraphé et signé.

L'entreprise envoie à l'OPCO

- Une copie de la convention de formation.
- L'attestation de réalisation de positionnement.
- Le calendrier de période au centre.
- Un plan de la formation en double exemplaire.
- Les feuillets 3,4 et 5 du CERFA EJ20 (pour les contrats de professionnalisation).
- Cerfa n° 10103*09 (pour les contrats d'apprentissage)

Vous trouvez sur notre site <https://www.gerflor.fr/categorie/la-formation-chez-gerflor>

- Conditions Générales de Vente.
- Le règlement intérieur sur le site.

DOCUMENT DE PRÉINSCRIPTION*

Nom de l'entreprise : _____

Nom du contact : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Adresse e-mail : _____

Nombre de salariés : _____

Soliers : _____

Peintres : _____

Intérimaires : _____

Autres : _____

Activités principales : _____

Êtes-vous intéressé par les formations proposées : Oui Non

Si oui dans quel dispositif :

- Recrutement d'un nouveau collaborateur
- Réalisation d'un contrat de professionnalisation ou d'une période de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage

Vous avez déjà le(s) candidat(s).

Merci de nous indiquer ses (leurs) coordonnées :

Vous n'avez pas le(s) candidat(s).

Nombre de recrues souhaitées : _____

En quelques mots, profil souhaité : _____

Formation d'un salarié déjà présent dans l'entreprise

Nom : _____ Fonction : _____ Ancienneté : _____

Si non, pour répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer les motifs de votre refus.

Date : _____ Signature : _____

Document à nous retourner **par e-mail : technocentre@gerflor.com**

Votre contact : **Mme Labrosse au 04 74 05 23 16**

Ce document de préinscription est disponible sur notre site :

<https://www.gerflor.fr/services-pro/formation/les-formations-en-alternance/titre-solier-soliere-niveau-4.html>



* Ce document ne constitue pas une inscription définitive, votre engagement se fera par le contrat de travail signé avec la (les) personne(s) engagée(s).

Service Express :
Conseils techniques et échantillons

gerflor.fr / suivez nous   



Z0042670

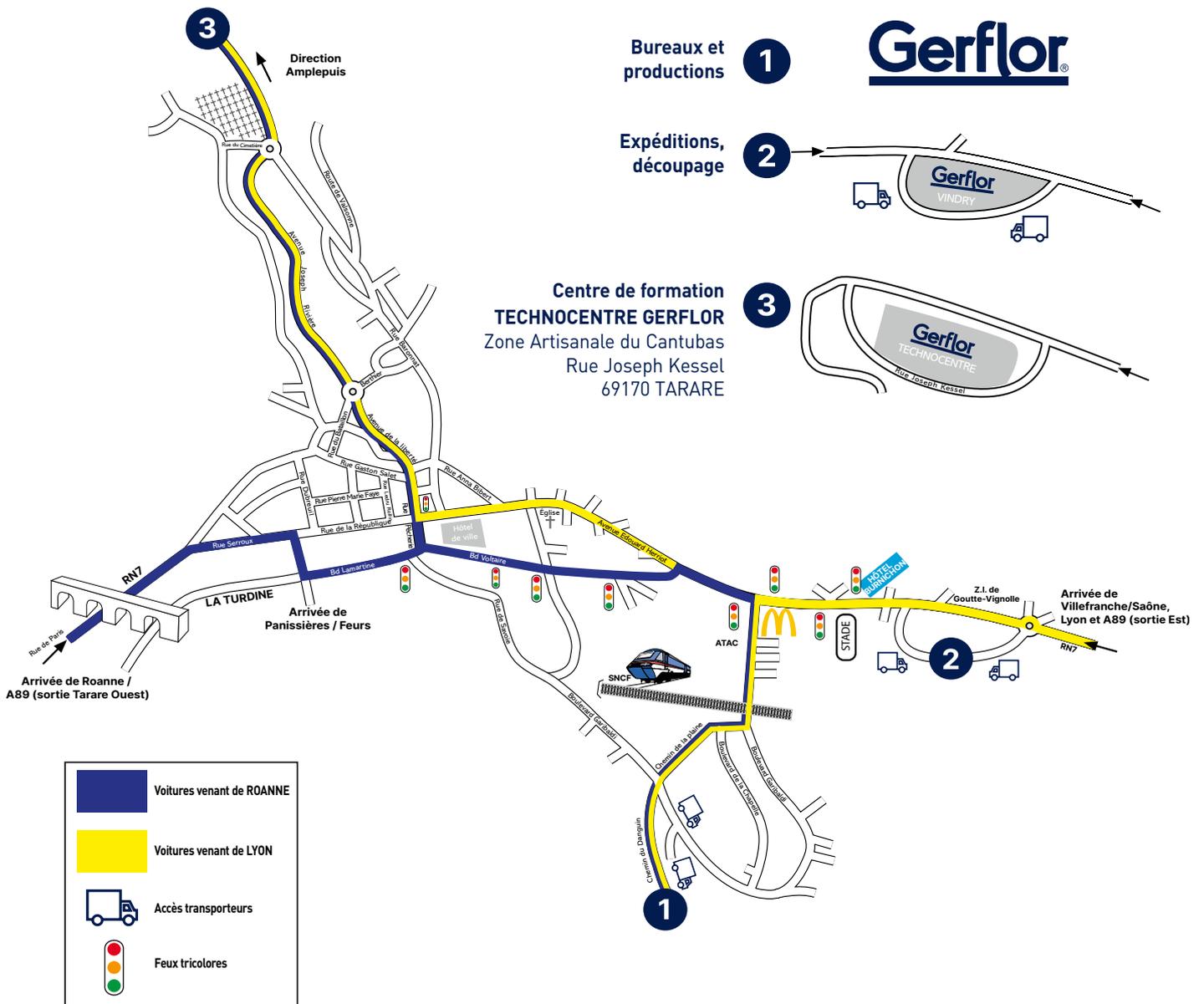
N°Azur 0 810 569 569

PRIX APPEL LOCAL

N°Azur FAX 0 810 569 570

PRIX APPEL LOCAL

e-mail : contactfrance@gerflor.com



RC Lyon B 726 580 152 - jpe - 01/2023 - Z004 2670 - Prix indicatif documentation : 4,40 €

We care / We act Nos engagements pour un développement durable



EMPREINTE CARBONE*
-20 % kg équivalent CO₂/m² entre 2020 et 2025



CONTENU BIOSOURCÉ**
10 % d'ici à 2025



CONTENU RECYCLÉ
30 % d'ici à 2025



POSE LIBRE***
50 % d'ici à 2025



VOLUME RECYCLÉ ANNUEL
60 000 t d'ici à 2025



* Scopes 1 et 2 définis dans le protocole des GES. ** % d'activité réalisée avec des produits contenant du biosourcé. *** % d'activité réalisée avec des produits en pose non collée.